

Présentation :

Les deux années préparatoires au cycle ingénieur sont un cursus de formation d'une durée de quatre semestres après le baccalauréat. Elles sont dispensées au sein des établissements de formation d'ingénieur relevant des universités.

Une filière des deux années préparatoires est un cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de modules pris dans un ou plusieurs champs disciplinaires et ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant des connaissances et des savoirs faire de base pouvant lui permettre de poursuivre des études en sciences de l'ingénieur.

Conditions d'accès :

a- accès aux Années Préparatoires :

L'accès aux années préparatoires est ouvert aux titulaires du baccalauréat scientifique ou technique ou d'un diplôme reconnu équivalent satisfaisant les critères d'admission établis par l'autorité gouvernementale chargée de l'enseignement supérieur.

b- L'inscription :

L'inscription aux Années Préparatoires est annuelle.

Organisation :

L'année préparatoire est composée de 2 semestres comprenant chacun 16 à 18 semaines d'enseignement et d'évaluation.

Chaque semestre comprend 4 à 6 modules avec un volume horaire en présentiel global semestriel minimal de 384 heures.

Une filière est composée de 16 à 24 modules.

L'organisation du cursus sur les quatre semestres de la formation est définie par l'équipe pédagogique de la filière

des deux années préparatoires en coordination avec les instances pédagogiques de l'établissement.

Des modules au choix peuvent être proposés au cours de la formation.

Les quatre semestres d'une filière sont composés de deux blocs de modules :

- Le bloc des modules scientifiques et techniques de base. Ce bloc représente 70% à 80% du volume horaire global des quatre semestres.
- Le bloc des modules transversaux, composé essentiellement de modules de langues, de communication, économie, sciences sociales, informatique. Il représente 20% à 30% du volume horaire global des quatre semestres.

Module :

Le module est l'unité fondamentale du système de formation. Il comprend un à quatre éléments de module qui peuvent être enseignés dans une ou plusieurs langues ; un élément de module peut être :

- Une matière enseignée sous forme de cours théoriques accompagnés ou non de travaux dirigés et/ou de travaux pratiques.
- Une activité pratique consistant en travaux sur le terrain ou projet.

Les différents éléments d'un module constituent une unité cohérente.

Une partie d'un module peut être enseignée à distance et/ou par alternance.

Un module d'enseignement s'étale sur un semestre et correspond à un volume horaire minimum de 64 heures d'enseignement et d'évaluation.

Le volume horaire d'un module peut être décliné en crédits selon les modalités définies par l'établissement.

Activité pratique :

Une activité pratique peut constituer une partie d'un module, un module entier ou plusieurs modules.

L'activité pratique peut prendre différentes formes :

- Stages.
- Projets.
- Visites d'études
- Autres formes d'activités pratiques.

Evaluation des connaissances :

L'évaluation des connaissances des aptitudes et des compétences pour chaque module s'effectue sous forme de contrôle continu qui peut prendre la forme d'examens, de tests, de devoirs, d'exposés, de rapports de stages ou de tout autre moyen de contrôle. Toutefois, si besoin est, outre le contrôle continu, un examen final peut être organisé.

Note d'un module :

La note d'un module est une moyenne pondérée des différentes évaluations des éléments qui le composent.

La pondération tient compte de la nature de l'évaluation et des volumes horaires des différents éléments ainsi que de leur nature.

Cette pondération est définie par l'équipe pédagogique du module.

Validation ou acquisition d'un Module :

Un module est acquis soit par validation soit par compensation.

Un module est validé si sa note est supérieure ou égale à une note minimale fixée par l'établissement, mais qui ne doit pas être inférieure à 10 sur 20.

